

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20231105

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-Lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
15 novembre 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, membres titulaires, MM. DUPIN Christian, HUGUET Jean-Pierre, membres suppléants.

Date d'affichage
15 novembre 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 29
Votants : 36

Étaient excusés :

M. CHERON Michel
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
M. FOUCAULT Yves donne pouvoir à MERCIER Marc
M. GREMILLON Patrick
M. GUIBERT Aris donne pouvoir à GUIBERT Cédric
M. JAMOIS Xavier
M. LEBERT Philippe donne pouvoir à BORDEAU Christian
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
M. PLUT Jean-Claude donne pouvoir à PRIEUR Sergine
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant HUGUET Jean-Pierre
Mme MENU Catherine donne pouvoir à BONNEFOY Béatrice
Mme RENARD Candy
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à FLAMENT Dominique
Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à MARTEL Jean-Pierre

Mme PRIEUR Sergine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : OPERATION D'AMELIORATION DE L'HABITAT

AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE SERVICE POUR LE SUIVI ANIMATION

Vu les statuts de la communauté de communes en notamment la compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération n°20180903 du 27 septembre 2018 considérant d'intérêt communautaire les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat,

Vu le marché de service relatif au suivi-animation pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), avec le cabinet d'études CITEMETRIE,

Vu la délibération n°20230803 du 31 août 2023, acceptant l'avenant n°2 au marché de service,

Monsieur le Président rappelle l'avenant n° 2 au marché de services pour le suivi-animation de l'OPAH, avec le cabinet d'études CITEMETRIE, modifiant le montant de la tranche optionnelle n°1 (année 2024) à 43 000€ HT.

L'OPAH CCVBA ayant débuté en octobre 2021, la collectivité n'avait pas l'obligation d'intégrer les missions « Mon Accompagnateur Rénov' » dans son marché OPAH 2024.

Aussi, l'ANAH a prévu une période dérogatoire jusqu'au 31/12/2025, dispensant les collectivités de l'obligation d'intégrer les missions « Mon Accompagnateur Rénov' » dans les opérations programmées.

En prenant en compte la situation financière de la collectivité et la méconnaissance de la dispense des missions « Mon Accompagnateur Rénov' », le cabinet CITEMETRIE a revu sa proposition à la baisse en proposant une rémunération de 800€ HT par dossier (contre 1 000€ HT dans l'avenant initial), soit 34 400€ HT / 41 280 € TTC, pour l'année 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'avenant n°3 modifiant le montant de la tranche optionnelle n°1 (année 2024), à 34 400 € HT / 41 280 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Sergine PRIEUR



Saint Calais, le 23 novembre 2023
Le Président,
Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMU...
VALLÉES de la BRAYE et de l'Ar...
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS